La FOrce en action
UDR Force Ouvrière de Vaucluse

Le Pote Agé

Trimestriel n° 45
octobre 2021

déposé le
22.10.2021

AVIGNON PIC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Union Départementale des Retraité(e)s et Pré-retraité(e)s ***FORCE OUVRIERE*** *de Vaucluse*

Bulletin trimestriel d'information
Imprimé au siège de l'Association
N° CPPAP : en cours ISSN : 2118-0822
Directeur de la publication:
Laure LAMBERTIN
3 € - Abonnement annuel **12 €**

SOMMAIRE **Résolution de l'UCR-FO** p. 1 à 3
Le Passe Sanitaire … vraiment sanitaire ? ! p. 4-5
Nos activités p. 6 - **Parking de l'hôpital** p. 7
Le rassemblement du 1er octobre dans la presse p. 8

Résolution du Comité Exécutif de l'UCR-FO - 14 et 15 octobre 2021

Le Comité Exécutif de l'UCR-FO s'est réuni les 14 et 15 octobre 2021 au siège de la Confédération.
Voilà maintenant des mois et des mois que le gouvernement de M. MACRON, prenant prétexte de la pandémie de la COVID remet en cause systématiquement nos libertés individuelles et collectives, nos acquis sociaux arrachés par nos aînés au prix de lourds sacrifices.
Plus d'un an et demi après le début de la crise, où en sommes-nous ?

VALSE DES ÉTIQUETTES, POUVOIR D'ACHAT SACRIFIÉ !

Le Comité Exécutif constate que les prix à la consommation courante ne cessent d'augmenter.

Depuis le début de l'année, le cours des produits alimentaires s'envole atteignant en juillet, selon l'Insee une hausse, sur l'année de 8,2%.
Ce qui est vrai pour les produits alimentaires l'est encore plus pour les prix de l'énergie :
- Le prix des carburants ne fait qu'augmenter depuis des mois pour atteindre aujourd'hui des records, soit une augmentation de 20% depuis le début de l'année
- Quant au gaz, après une hausse de 10% en juillet, 5% en août, 8,7% en septembre, on nous annonce une nouvelle hausse de près de 14,3% au 1er octobre 2021…
- Enfin, concernant l'électricité, la hausse moyenne des tarifs TTC de l'électricité, qui pourrait être décidée par les pouvoirs publics en début d'année prochaine, s'élèverait à 10%...

Par contre, le Comité Exécutif constate que les salaires et les pensions de retraite, eux, ont régressé.
Ainsi le SMIC n'a été revalorisé que de 2,2% (correspondant à l'augmentation automatique prévue par la loi) ce qui le porte à 1250€ net soit une augmentation d'à peine plus de 25 € !
Ainsi les pensions de retraites n'ont été revalorisées que de 0,4% pour 2021 alors que l'inflation s'élève déjà fin août à 1,9% et que tous les spécialistes prédisent qu'elle dépassera les 2% d'ici la fin de l'année.
Quant aux retraites complémentaires AGIRC ARRCO, elles n'augmenteront que de 1% au lieu des 1,5% minimum prévus suite à l'avenant scélérat Patronat-CFDT signé en juillet dernier.

Ce qui signifie que c'est la poursuite de la perte du pouvoir d'achat des retraités.

FO s'engage à lutter contre la sous indexation de 0,5% pour 2021 et 2022 par tous les moyens à sa disposition.

Pour le Comité exécutif, les revendications que l'UCR FO défend depuis des années restent d'une brûlante actualité.

C'est pourquoi, plus que jamais, avec la Confédération FO, l'UCR FO exige:
- L'augmentation générale et immédiate de toutes les pensions de retraite et leur indexation sur l'évolution du salaire moyen,
- Aucune pension inférieure au SMIC pour une carrière complète,

C'est en particulier sur ces revendications que les retraités se sont mobilisés le 1er octobre avec le groupe des 9 et ont répondu à l'appel national CGT, CGT-FO, FSU, Solidaires, UNEF…à manifester le 5 Octobre.

LA PROTECTION SOCIALE COLLECTIVE, UN BIEN INESTIMABLE QU'IL FAUT DÉFENDRE SANS RELÂCHE

Pour le Comité Exécutif, la pandémie a démontré que la protection sociale était un bien essentiel. Et pourtant elle n'a jamais été autant attaquée que depuis ces dernières années.

Pour le Comité Exécutif, le gouvernement d'Emmanuel Macron porte une lourde responsabilité dans la gestion désastreuse de la crise sanitaire.
Ceci n'exonère en rien les gouvernements précédents de la situation catastrophique de l'hôpital public.

Rappelons que près de 115 000 lits ont été supprimés en 25 ans dans les hôpitaux dont 1800 sur le seul premier trimestre de l'année 2021 et que, selon la Cour des Comptes, *« Le taux d'équipement en lits de réanimation n'était plus que de 37 pour 100 000 habitants de plus de 65 ans à la veille de la crise sanitaire, alors qu'il était de 44 pour 100 000 habitants en 2013. »*

Aussi, le Comité Exécutif apporte son soutien à la FSPS FO dans son combat pour l'arrêt immédiat des fermetures de lits et la réouverture de lits nécessaire à une prise en charge des soins de qualité, la création des 15 000 postes dans un premier temps de personnels hospitaliers sous statut de fonctionnaire, et un changement radical d'orientation hospitalière.
La situation catastrophique des hôpitaux est aggravée par la quasi généralisation des déserts médicaux à la campagne et à la ville.

Les départs de médecins généralistes comme spécialistes ne sont pas remplacés et c'est la galère pour retrouver un praticien.
Cette situation est la conséquence du numerus clausus instauré dans les année 70 et de la sélection en 1ère année des études de médecine.

Comme le syndicat national FO des médecins hospitaliers, le Comité Exécutif se prononce pour l'abrogation totale du numerus clausus.

→

Lors de son précédent Comité Exécutif du mois de mai 2021, l'UCR FO avait souligné la gravité de la situation en s'appuyant sur le rapport de la défenseure des droits qui dénonçait notamment « *Une pénurie de personnel, une rotation importante, l'épuisement des équipes, un manque (…).* » et qui concluait que *« Les droits et les libertés des résidents ne peuvent pas être la variable d'ajustement face au manque de moyens et de personnels au sein des EHPADs. ».*

De la même façon le Comité Exécutif dénonce la situation dans les EHPADs.
Le Comité Exécutif a pris connaissance des déclarations du 1er Ministre concernant le « plan d'aides pour les personnes âgées ». Celui-ci a, en particulier annoncé la création de 10 000 postes de soignants supplémentaires sur 5 ans, soit environ 1 soignant en plus par établissement…
Pour le Comité Exécutif, on est très loin du compte et cela ne va en rien améliorer la situation qui est catastrophique.
Soulignons que 80% des directeurs d'Ehpad recherchent du personnel depuis plus de 6 mois, ce qui a conduit ¼ d'entre eux à geler les admissions.
La situation dans l'aide à domicile est catastrophique : manque de personnels, de médecins, appel aux consultations numériques…
Nous maintenons la revendication d'un agent par résident dans les EHPAD et des moyens suffisants pour tous les services d'aide à domicile pour une prise en charge de qualité pour les personnes âgées ayant choisi de rester chez elles.
Pour le Comité Exécutif, avec ces annonces, on est loin de la *« grande ambition humaniste»* pour les personnes âgées promise par Emmanuel Macron en 2018. Bien au contraire, il s'agit ni plus ni moins que d'un reniement des promesses faites en matière de perte d'autonomie.
Aussi, pour le Comité Exécutif la revendication d'un agent par résident reste entièrement d'actualité.

SÉCURITÉ SOCIALE

Le Comité Exécutif a pris connaissance des conclusions de la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale qui fait état d'un déficit historique.
Comme le rappelle la Confédération *« Cette situation résulte du choix politique de faire supporter une partie substantielle du coût de la crise sanitaire à la branche maladie (…) et ainsi d'avoir généré une dette sociale au lieu d'une dette COVID. (…) Désormais, avec la place prépondérante prise par la CSG en substitution des cotisations patronales, la hausse de la part de la TVA affectée à la sécurité sociale et le prolongement de la CADES donc de la CRDS jusqu'en 2033, l'essentiel de l'effort portera sur les travailleurs, actifs et retraités.* »
Le Comité Exécutif affirme que rien ne justifie la création d'une 5ème branche de la Sécurité Sociale dédiée à la perte d'autonomie.
FORCE OUVRIERE rappelle que la perte d'autonomie constitue un risque au même titre que n'importe quelle maladie et doit relever de la branche maladie de la Sécurité Sociale qui repose sur des cotisations garantissant les principes fondateurs et protecteurs du salaire différé.
Comme le rappelait la résolution du Comité exécutif des 18 et 19 mai dernier :
« Avec la création d'une 5ème branche se profile en réalité la mise à l'écart des retraités et des personnes handicapées du régime général et donc la remise en cause de l'un des fondements de la Sécurité sociale basés sur la solidarité intergénérationnelle.
C'est pour les mêmes raisons que le Comité Exécutif rejette catégoriquement les pistes envisagées pour le financement de cette 5ème branche qui rompent avec le principe du salaire différé pour lui substituer l'impôt sous différentes formes comme l'augmentation de la CSG sur les pensions, la réduction de déductions fiscales, la prise en compte du patrimoine etc.
Pour le Comité Exécutif, il s'agit bien d'inclure la protection sociale dans le budget de l'État. Chaque année l'État déciderait de la part budgétaire qui va à l'armée, celle qui va à la maladie…
Toutes les décisions et projets du gouvernement sont cohérents : 5ème branche sortant les personnes dépendantes de l'assurance maladie, réforme des retraites, prélèvement à la source des impôts dans l'objectif de les fusionner avec la CSG, branche famille et assurance maladie intégrés au budget de l'État… »

Le Comité Exécutif, avec la Confédération, combat et combattra toute décision, dispositif, projet d'où qu'ils viennent remettant en cause les principes de notre Sécurité sociale fondée en 1945 sur le salaire différé et la solidarité intergénérationnelle.

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Le Comité Exécutif a pris connaissance des discussions qui se mènent entre le Ministère de la Fonction Publique et les Fédérations de Fonctionnaires concernant la prise en charge partielle par l'Etat de la cotisation complémentaire santé des fonctionnaires.
Le Comité Exécutif de l'UCR FO partage les termes de la résolution sociale adoptée par le XXIIIème congrès de la FGF FO qui s'est tenu à Nancy au mois de juin 2021 :
« Le congrès rappelle son attachement à la participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire tel que le prévoit l'article 22 bis du statut général des fonctionnaires.
Le congrès confirme son attachement aux valeurs mutualistes historiques : caractère non lucratif, démocratie et solidarité.
Le congrès rappelle l'opposition de la confédération FO à l'ANI de 2013.
Le congrès revendique :
• La liberté d'adhérer ou pas à une PSC.
• Un panier de soins interministériels de qualité, supérieur à celui fixé par le Code de la sécurité sociale,
• Un accès de tous les personnels et ayants-droits aux futurs contrats avec le maintien des mécanismes de solidarité,
• Un couplage santé/prévoyance et notamment des dispositions statutaires pour cette dernière,
• Revendique que tout contrat de prévoyance ne devra qu'apporter des améliorations aux dispositions statutaires existantes en terme de maladie, d'accident du travail, de maladie professionnelle, de décès.
• Une portabilité – transférabilité entre les trois versants et les secteurs public/privé,
• Que les mêmes droits soient ouverts pour tous les actifs, leurs ayants droits et les retraités. »

L'UCR FO revendique des mesures concrètes permettant aux retraités le maintien des cotisations pour une couverture mutualiste de qualité.

L'UCR FO revendique la défiscalisation des cotisations des complémentaires pour tous, sous forme d'un crédit d'impôt.

LES CDCA

Depuis la mise en place des CDCA, il apparait de plus en plus que le but recherché est d'obtenir un consensus de soutien aux politiques publiques (du département, de l'ARS, de la CNSA etc.) au travers des rapports qui sont soumis pour avis.

→

Dans cette situation, il revient aux représentants FO dans les CDCA de refuser le consensus et de rester sur le seul terrain des revendications de l'UCR-FO.

FRACTURE NUMÉRIQUE

Le Comité Exécutif constate que les propositions de plusieurs rapports de la Défenseure des Droits Madame Claude HEDON recoupent les travaux de notre CE des 18&19 mai 2021.
Pour autant, et particulièrement dans le contexte de la crise COVID 19, le recours à la dématérialisation, aux services numériques, aux serveurs vocaux interactifs, s'est fortement amplifiée.
Ces pratiques, se combinant avec la désertification médicale conduisent à une complication croissante dans toutes les démarches de la vie quotidienne, en particulier pour les retraités et personnes âgées, leur imposant des déplacements de plus en plus fréquents et longs. Plus on nous parle de délais courts, plus on doit faire du chemin pour trouver un service public, un médecin, …
Le Comité Exécutif rappelle les revendications formulées dans sa résolution des 18 et 19 mai 2021.
Ayant pris connaissance du Compte-rendu de la rencontre entre la défenseure des Droits et l'UCR FO, le Comité Exécutif invite toutes les UDR et toutes les sections fédérales de retraités à recenser et à faire remonter tous les cas de fracture numérique dont elles auraient connaissance.

RÉTABLISSEMENT DE TOUTES LES LIBERTÉS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

Depuis mars 2020, prenant prétexte de la pandémie de COVID, le gouvernement n'a cessé de multiplier les attaques contre nos libertés en promulguant une multitude de lois et de décrets : loi du 23 mars 2020 sur l'état d'urgence sanitaire ; loi pour une sécurité globale du 25 mai 2021 ; loi du 5 août 2021 sur la gestion de la crise sanitaire ; décret du 2 décembre 2020 modifiant les dispositions du Code de la Sécurité intérieure relative au traitement des données à caractère personnel…

Le Comité exécutif constate que si le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire a été mis en place du 2 juin au 30 septembre 2021, il a été prolongé jusqu'au 15 novembre 2021 par la loi relative à la gestion de la crise sanitaire parue au *Journal officiel* le 6 août 2021.
Ainsi, jusqu'au 15 novembre 2021, le gouvernement peut prendre certaines mesures pour limiter les déplacements ou les accès à certains établissements. Durant cette période transitoire un passe sanitaire peut être imposé.
L'UCR FO condamne la volonté du gouvernement de prolonger l'état d'urgence sanitaire de plusieurs mois « afin de maintenir la possibilité de recourir au passe sanitaire jusqu'à l'été 2022 ».

A ce propos, le Comité Exécutif condamne la suspension de contrat de plus de 15 000 agents hospitaliers et médico-sociaux, selon le SNMH FO, et de leur traitement depuis le 15 septembre 2021 au prétexte qu'ils ne disposaient pas de passe sanitaire ainsi que des menaces du ministre de la santé contre le droit de grève des agents hospitaliers. Ces dérives se constatent aussi dans le secteur privé.
Pour l'UCR FO ces mesures sont inacceptables.

Aussi, le Comité Exécutif soutiendra toutes les démarches de la Confédération et de la Fédération des SPSFO, des fédérations du privé, pour défendre les droits des salariés dans leur emploi afin d'empêcher toute sanction dont la suspension de contrat et de salaire, voire des licenciements.

Plus que jamais, l'UCR FO exige l'abrogation de toutes ces mesures liberticides.

UNITÉ D'ACTION SUR LES REVENDICATIONS

Le 1er Octobre, à l'appel de 9 organisations de retraités, dont l'UCR FO, les retraités se sont mobilisés dans la totalité des départements de Métropole et d'outre-mer pour défendre leur pouvoir d'achat, défendre la Sécurité sociale, défendre les services publics.

Le 5 Octobre, les retraités sont à nouveau descendus dans la rue et ont manifesté avec les salariés actifs et chômeurs pour revendiquer :
- Une véritable hausse du SMIC,
- L'augmentation des salaires, des pensions, des minima sociaux et le dégel du point d'indice dans la Fonction Publique,
- L'égalité professionnelle femmes-hommes,
- La création d'emplois pérennes en CDI et l'arrêt de la précarisation de l'emploi,
- La création et le maintien de tous les postes et moyens nécessaires au bon fonctionnement des Services Publics pour répondre aux besoins de la population,
- Le rétablissement de tous les droits et libertés démocratiques mis à mal depuis le début de la pandémie et le refus des sanctions liées à l'application de la loi du 5 août 2021,
- L'abandon définitif des projets de réforme des retraites et de l'assurance-chômage,
- Le maintien et l'amélioration de la protection sociale collective garante de la solidarité intergénérationnelle et l'arrêt des exonérations de cotisations sociales

L'UCR FO combat pour :
- L'augmentation immédiate des retraites et indexation sur l'évolution des salaires
- La défense des services publics en particulier de notre système de santé
- Le retrait définitif du projet de réforme des retraites
- La défense de la sécurité sociale basée sur le salaire différé et la solidarité intergénérationnelle
- La défense de nos libertés individuelles et collectives.

Ayant pris connaissance de la proposition d'organiser une manifestation nationale de retraités au mois de décembre, le Comité Exécutif rappelle que l'unité d'action ne peut se concevoir sans unité sur les revendications.
L'UCR FO appelle donc à manifester le 2 décembre à Paris avec le groupe des 9.

Pour le Comité exécutif de l'UCR FO cette manifestation constitue un premier pas pour la mobilisation d'ensemble de tous les salariés actifs, chômeurs et retraités du public comme du privé afin d'en finir avec toutes les contre-réformes remettant en cause nos acquis sociaux, nos libertés individuelles et collectives.

Aussi, le Comité Exécutif invite toutes les structures de l'UCR FO à informer les retraités, à les faire adhérer et à les mobiliser pour se tenir prêts à répondre à toute initiative nationale, pour la défense des conditions de vie matérielles et morales des 17 millions de retraités..

Adoptée à l'unanimité.

Messages électroniques Si ce n'est pas déjà fait ou si vous en avez changé, communiquez-nous votre adresse électronique à l'adresse udrfo84@yahoo.fr **pour recevoir des informations entre 2 parutions de notre bulletin papier.**

LE PASSE SANITAIRE... VRAIMENT SANITAIRE ? !

La loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire provoque dans les rangs du mouvement syndical nombre d'interrogations dont le dernier Conseil d'Administration de notre Union Départementale s'est fait l'écho.

En tant que syndicalistes, nous n'avons pas à émettre, c'est bien évident, d'avis médical sur le bien fondé de la vaccination ou non. Et ce n'est pas ce point qui pose problème, de l'avis même des présents.

Pour mémoire, cette loi a instauré, jusqu'à la date théorique et non définitive du 25 novembre 2021, l'obligation de présenter un passe sanitaire, sous la forme d'un schéma vaccinal complet, ou d'un test négatif de moins de 72 heures, ou bien d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la COVID-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

La liste, très exhaustive, des lieux et événements où ce passe doit être présenté relève d'un inventaire à la Prévert qu'il serait fastidieux de retranscrire ici. Tout au moins, faut-il noter que ne sont pas concernés les espaces cultuels, pas plus que tous les transports publics dès lors qu'ils ne sont pas «interrégionaux», ou les restaurants d'entreprise et les relais routiers !
Si l'on comprend bien pour le législateur, églises, temples, synagogues, mosquées, TER, métro, tram et bus et les espaces nécessaires à la restauration des salariés échapperaient, par on ne sait quel miracle, à la propagation de la pandémie !

Les salariés exerçant dans tous les secteurs listés par la loi sont soumis à l'obligation de présentation du passe sanitaire au motif de contacts fréquents ou prolongés avec la population.

Sont donc visés en premier lieu les personnels de santé, les pompiers ou les personnels des trésoreries hospitalières intégrées dans l'enceinte des centres hospitaliers, mais également grand nombre de salariés du secteur privé.

Une question vient immédiatement à l'esprit: si le gouvernement considérait l'obligation de détenir le passe sanitaire comme le seul moyen efficace pour vaincre la pandémie, pourquoi en exonère-t-il les forces de police ?

Une deuxième question se pose : est-il normal que la loi impose de facto à des personnes privées l'organisation du contrôle du passe sanitaire ?

Ces dispositifs à géométrie variable interpellent sur les intentions réelles du président et de sa majorité parlementaire.

L'instauration du passe sanitaire constitue dans les faits une restriction importante des libertés individuelles, et, on peut s'alarmer, comme le souligne la Ligue des Droits de l'Homme, «*de ses conséquences sur l'égalité d'accès aux droits, la vie privée et le secret médical*».

Mais surtout, pour Force Ouvrière, il place les salariés dans une situation exorbitante, si l'on se situe du point de vue du Code du Travail pour les salariés du secteur privé, ou du Statut Général de la Fonction Publique pour les fonctionnaires, notamment ceux du secteur hospitalier public, les psychologues et personnels de santé scolaire de l'Education Nationale.

Ainsi, à compter du 15 septembre, le salarié qui n'a pas présenté son passe sanitaire est menacé de suspension sans traitement, en dehors de toutes les règles applicables aux sanctions disciplinaires : entretien préalable dans le secteur privé, conseil de discipline dans le secteur public.

De fait, cette loi du 5 août livre les salariés pieds et poings liés au «bon vouloir» de leur patron, sans même avoir le droit d'être entendus et défendus par le syndicat ! Il s'agit là d'un précédent extrêmement grave .

Là où il aurait fallu user de pédagogie, le gouvernement ne connaît qu'une politique: l'intimidation, le bâton, la contrainte et la division !

Peut-on penser un seul instant que la suspension de personnels soignants, ou de pompiers, va améliorer la prise en charge médicale des malades dans les hôpitaux ou les EHPAD alors que ces établissements manquent cruellement de personnels ?

suite p. 5

Comment comprendre qu'au moment où le président de la République et son ministre de la Santé se livrent au chantage à l'éventuelle prolongation de l'état d'exception dans lequel est plongé le pays depuis le 17 mars 2020 si certaines catégories de salariés ne se vaccinent pas, ce même gouvernement poursuit les fermetures de services hospitaliers, voire d'hôpitaux ?

Alors que les hôpitaux publics ont perdu 100 000 emplois ces trente dernières années, la Fédération des Services Publics et de Santé Force Ouvrière a recensé 1800 emplois supprimés dans les hôpitaux publics pour la seule année 2021, en pleine pandémie ! Cet été, 60 services d'urgence ont été fermés la nuit, faute de personnel, comme celui de l'hôpital de Pertuis !

Cerise sur le gâteau, des médias serviles tentent de nous faire croire que le faible taux de vaccination dans les départements de l'outre-mer serait dû à l'arriération des populations attachées à leurs pratiques ancestrales mêlant vaudou et autres sorcelleries. Mais ils ne gardent bien de rapporter la fermeture le 1er juillet 2021, pourtant largement dénoncée par les syndicalistes hospitaliers, du service de réanimation de l'hôpital de Lamentin, dans l'ile de Basse-Terre en Guadeloupe, sur décision de l'ARS, pour permettre de redéployer ses lits sur celui de Pointe-à-Pitre, vétuste et jamais remis d'un incendie qui l'a ravagé en 2017.

Voilà sans doute la manière élégante avec laquelle le gouvernement et ses ARS remercient les «héros de la première ligne», après les avoir envoyés au front sans masque, sans gants, sans protection, voire même avec le virus, certains y laissant la vie !

Chacun a en mémoire le discours du Président de la République annonçant dans un même mouvement les mesures prétendument sanitaires de sa loi et la mise en œuvre sans délai de la «réforme» de l'assurance chômage ainsi que la reprise de la «réforme» des retraites.

A n'en point douter, la loi du 5 août crée une brèche contre les droits individuels et collectifs des salariés. Elle constitue un précédent que le gouvernement actuel ou d'autres pourraient utiliser pour permettre le licenciement de façon discrétionnaire des salariés, tout d'abord ceux qui déplaisent, à commencer par les syndicalistes.

Il ne faut pas baisser la garde, comme le dit dans sa déclaration du 9 septembre 2021, la Commission Exécutive confédérale de FORCE OUVRIERE : « **FO continuera à tous les niveaux de défendre les droits des salariés dans leur emploi afin d'empêcher toute sanction dont la suspension de contrat et de salaire.** »

A l'évidence, derrière toutes ses incohérences, le passe est un instrument bien plus politique que sanitaire dirigé contre les droits des citoyens, et tout particulièrement ceux des salariés.

Nous entendons bien à l'UDR de Vaucluse demeurer vigilants et continuer à nous opposer à toute atteinte aux libertés individuelles et collectives quel qu'en soit le prétexte, en agissant avec nos camarades actifs contre l'état d'exception qui s'installe, bafouant le droit syndical, les libertés de réunion, d'association et de manifestation, et la laïcité institutionnelle qui garantit la liberté de conscience.

franceinfo:

Hôpital : plus de 5 700 lits ont été supprimés en 2020

source : https://www.francetvinfo.fr/sante/hopital/hopital-5-700-lits-ont-ete-supprimes-en-2020_4788329.html

Le Covid-19 n'a pas interrompu la réduction inexorable des capacités hospitalières. Au contraire, **la crise sanitaire a en partie amplifié les fermetures de lits.** Plus de 5 700 lits d'hospitalisation complète ont ainsi été fermés en 2020, selon une étude du ministère de la Santé publiée mercredi 29 septembre. Dans le même temps, les établissements de santé français ont créé près de 1 400 places d'hospitalisation partielle.

Signe de ce déclin, la France compte désormais moins de 3 000 hôpitaux et cliniques. *"Sous l'effet des réorganisations et des restructurations"*, **25 établissements ont fermé l'an dernier**, selon la Drees. Les 2 983 structures encore ouvertes fin 2020 disposaient très exactement de 386 835 lits d'hospitalisation complète fin 2020, soit 5 758 de moins en un an.

Article publié le 29 septembre 2021

Ndr : la Drees est la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, une direction de l'administration centrale des ministères sanitaires et sociaux.

NOS ACTIVITÉS depuis l'Assemblée Générale du 4 juin

18 juin : Avec le syndicat FO du CHA, demande d'audience au Maire d'Avignon sur la question du projet de parking payant à l'hôpital

21 juin : réunion du Bureau

5 juillet : publication et envoi du Pote Agé n° 44

11 juillet : Réponse au maire d'Avignon qui nous propose un rendez-vous téléphonique avec une de ses conseillères techniques en lieu et place de l'audience que nous lui demandions.

2 septembre : Commission Exécutive de l'UD

9 septembre : Conseil d'Administration de l'UDR-FO 84

13 septembre : intersyndicale pour la préparation de la journée de mobilisation des retraités le 1er octobre

28 septembre : réunion intersyndicale des organisations de Retraités puis conférence de presse intersyndicale

30 septembre : réunion du Bureau UDR-FO 84

1er octobre : audience intersyndicale à la Préfecture puis rassemblement devant la Préfecture

5 octobre : manifestation interprofessionnelle FO-CGT-FSU-Solidaires-UNEF

Ballade posthume de François VILLON à l'adresse des retraités et retraitables

Frères âgés qui aujourdhuy vivaient,
Ayez le cuers contre luy endurci,
Car, si pitié de luy avez,
Il n'en aura de vous mercy.
Vous vous voiez ci brimez, méprisez.
Quand votre corps que trop avez usé
Sera pieça racorni et voûté,
Que vos os deviendront cendre et poudre,
De votre mal il en rira luy.
Ayez le cuers contre luy endurci.
Si frères nous clamons, n'en devez avoir desdaing
Quoy que sommes accablés,
Et par justice du temps seront bientôt rassis,
Pour vous luttons aussi.
Si votre écuelle est aujourdhuy garnie
En sera-t-il toujours ainsi ?
Homme icy n'a les corbeaulx
Qui becquettent et qui crèvent les yeux,
Mais n'en a que faire luy.
Ayez le cuers contre luy endurci.

Paris, septembre 1451

La ballade ***Frères humains*** (nommée aussi ***Ballade des pendus***), ici adaptée par Blaise Barduca, est le poème le plus connu de **François Villon** (né en 1431 (à Paris ?) et mort après 1463), composée lors de son incarcération dans l'attente de son exécution (à laquelle il échappa) à la suite d'une rixe.

ABONNEMENT annuel

Pour les adhérents, le montant de l'abonnement est compris dans la cotisation.

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse .....
Code postal : .....
Commune .....
E-mail : @

Montant : 12 € pour 1 an d'abonnement (4 n°)
Chèque à l'ordre de : UDR FO de Vaucluse

Ces données ne seront utilisées que pour le service de l'abonnement et l'envoi d'informations complémentaires aux bulletins

Bulletin à renvoyer, accompagné de votre règlement, à UDR-FO de Vaucluse BP 80010 84004 AVIGNON CEDEX 1

Parking de l'hôpital d'Avignon : Non au stationnement payant !

Faire payer les malades et les visiteurs obligés d'utiliser leur voiture pour se rendre à l'hôpital… IGNOBLE !

La réponse du Maire d'Avignon à la demande d'audience de l'UDR FO 84 et du Syndicat FO de l'Hôpital

De : MARGAN Camille <camille.margan@mairie-avignon.com>
À : syndicatfo@ch-avignon.fr <syndicatfo@ch-avignon.fr>; udrfo84@yahoo.fr <udrfo84@yahoo.fr>
Envoyé : mardi 29 juin 2021 à 10:57:18 UTC+2
Objet : Rendez-vous téléphonique - Parking du CHA

Messieurs,

Madame le Maire m'a transmis votre courrier du 18 juin dernier concernant votre opposition au stationnement payant du Centre Hospitalier d'Avignon et lui demandant une audience.

Je vous propose que nous organisions un rendez-vous téléphonique afin d'échanger au sujet de ce projet de parking payant.

Je vous propose jeudi 1er juillet à 14h ou 17h, vendredi 2 juillet à 14h ou 17h15 et lundi 5 juillet à 10h ou 11h.

Merci de me faire part de vos disponibilités.

Nous pouvons organiser 2 rendez-vous, un pour le Syndicat FO – CHA et un pour l'UDR-FO 84.
Je reste disponible pour plus de précisions.

Cordialement,

Camille Margan
Conseillère technique
Cabinet de Madame le Maire
04 90 80 84 65 / 07 63 72 76 64

Notre réponse en retour

à Madame Cécile HELLE,
Présidente du Conseil de surveillance du CHA,
Maire d'Avignon

Madame le Maire,

Nous avons pris connaissance de la réponse de Mme Margan, Conseillère technique, à notre demande d'audience concernant l'instauration du stationnement payant sur le parking du Centre hospitalier d'Avignon.

Comme nous l'avons exprimé à Mme Margan, un rendez-vous téléphonique n'est pas, pour nos organisations, un cadre sérieux pour examiner ce projet de privatisation du stationnement.

Outre que ce projet ne réglerait en rien le problème du stationnement, est-il moralement concevable de pénaliser financièrement au profit d'une entreprise privée les personnes, patients et visiteurs, qui n'ont pas d'autre solution que de se rendre à l'hôpital en voiture ?

Votre municipalité et vous-même, comme premier magistrat de la plus grande ville du bassin d'attraction de l'hôpital et Présidente de son Conseil de surveillance, avez une autorité majeure pour stopper ce projet.

Nous sollicitons donc une audience pour vous présenter toutes les raisons justifiant que le parking de l'hôpital demeure gratuit.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de notre considération.

Christophe Del Rey
Secrétaire Général FO-CHA

Jacques Fassié
Président de l'UDR-FO 84

A ce jour, toujours pas d'audience en vue. L'UDR FO a proposé aux autres organisations de retraités (CGT, FSU, Solidaires, FGR, CFTC) d'effectuer une demande commune d'audience. A suivre.

La Force en action
UDR Force Ouvrière de Vaucluse

Union Départementale des Retraité(e)s et Pré-retraité(e)s FORCE OUVRIERE de Vaucluse

BP 80010
20 Avenue Monclar
84004 AVIGNON CEDEX 1

Téléphone : 04 90 14 16 30
Messagerie : udrfo84@yahoo.fr

Notre site : http://udrfo-84.e-monsite.com

Samedi 2 Octobre 2021
www.laprovence.com

RASSEMBLEMENT INTERSYNDICAL DES RETRAITÉS

Ils se battent pour leur pouvoir d'achat

Une centaine de retraités, à l'appel de neuf syndicats au niveau national (six dans le Vaucluse à savoir CGT, FO, Solidaires, Snes-FSU, LGR-FP et CFTC), se sont rassemblés hier matin devant la préfecture pour se faire entendre. Cette manifestation faisait suite à l'entretien d'une délégation avec la sous-préfète en charge de la politique de la Ville (le préfet étant retenu par d'autres obligations). "*Nous lui avons exposé nos principales revendications, à savoir notre pouvoir d'achat qui diminue un peu plus tandis que nos pensions n'augmentent que de quelques centimes de temps en temps, quand elles ne diminuent pas...*", a expliqué Françoise Lichière, élue municipale à Avignon et militante CGT.

Ils étaient une centaine hier, devant la préfecture Chabran. /PHOTO C.G.

Mais les retraités ne cantonnent pas leur combat à la baisse de leur pouvoir d'achat: ils veulent se battre contre le système de santé qui se dégrade, dégradation dont ils sont les premières victimes, mais aussi pour une loi sur l'autonomie des personnes âgées, cette "*véritable Arlésienne, qui n'était déjà pas terrible et qu'on n'attend plus*", et contre la disparition des services publics. "*Cela fait des années que l'on explique ce qui ne va pas, et rien ne bouge*", martèle encore Françoise Lichière.

Pour Jacques Fassié, président de l'UDR-FO 84, "*la coupe est plus que pleine. Nous allons tout mettre en œuvre pour stopper ces politiques injustes*".

Fatigués de se sentir considérés comme un coût pour la société "*alors que nous sommes une source d'emploi, notamment dans le domaine de l'aide à domicile*", les retraités se rassembleront à nouveau ce mardi 5 octobre, à l'occasion de la journée nationale de mobilisation contre la réforme des retraites et de l'assurance chômage.

C.G.

AVIGNON

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ | SAMEDI 2 OCTOBRE 2021

Les retraités mobilisés : « Notre pouvoir d'achat a diminué de 20 % en quinze ans ! »

Les retraités du Vaucluse étaient mobilisés ce vendredi 1er octobre, répondant à l'appel de six forces syndicales du département : la CGT, FO, la CFTC, la FSU, Solidaires et la Fédération Générale des Retraités de la Fonction publique (FGR-FP), en écho à la journée d'actions nationale. Ils étaient une centaine, rassemblés devant la préfecture à Avignon, où une délégation a été reçue par la sous-préfète.

Les retraités se sont retrouvés devant la préfecture d'Avignon, où une délégation a été reçue par la sous-préfète, qui a noté leurs revendications pour les rapporter au préfet du Vaucluse. Photo Le DL/M-F.A.

« Je dois me contraindre, compter sans cesse alors que j'ai travaillé durant 40 ans »

« Nous lui avons exposé nos revendications », a rapporté au micro Françoise Lichière, de la CGT. « Nous demandons surtout l'augmentation de nos pensions, qui ne suivent pas l'augmentation du coût de la vie, si bien que notre pouvoir d'achat dégringole ». « Je me chauffe au gaz, qui a augmenté de 60 % depuis le début de l'année, alors que ma retraite est inchangée », témoigne Hubert Teyssedou, retraité cheminot du Pontet. « Je touche 1 800 €, ce qui peut être considéré comme une bonne retraite. Mais ça devient difficile face à la flambée des prix du quotidien, en particulier de l'énergie. Je dois faire attention, me contraindre, compter sans cesse alors que j'ai travaillé pendant 40 ans », regrette Françoise Zanon, retraitée de la fonction publique hospitalière, de Montfavet. « Est-on seulement fait pour travailler ? Ne peut-on pas aller au cinéma, au théâtre, voyager ? Je paye les impôts plein pot, alors qu'à nos âges, il faut aider parents et enfants, s'investir dans des associations... Nous ne sommes pas si inutiles que ça ! » Son ami, Serge Gros, de L'Isle-sur-la-Sorgue, retraité des hôpitaux, touche 1 380 € par mois. « Je m'en sors car je suis en logement social et j'échappe à l'imposition, mais je suis vigilant en permanence sur les dépenses. C'est une grosse frustration de ne pas pouvoir aider la famille, les enfants et de toujours compter ».

Parmi leurs autres revendications, l'amélioration du système de santé, qui manque cruellement de moyens, l'arrêt des fermetures des services publics, une nouvelle loi prenant en compte le droit à l'autonomie, des moyens supplémentaires pour la sécurité sociale... « La coupe est plus que pleine », a ajouté Jacques Fassié, de FO. Notre pouvoir d'achat a diminué de 20 % en quinze ans. Nous allons tout mettre en œuvre avec les actifs, dès le 5 octobre, pour imposer l'arrêt de ces politiques criminelles à l'égard des retraités, des salariés et de la jeunesse. »

Marie-Félicia ALIBERT